

Conservation et protection des eaux potables et minérales- *Captage en eau potable*

LAC DE MIELAN STATION

Service:

ARS

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 3*

RN21

Service:

DDT32

- *Voie bruyante de Catégorie 4*

RN21

Service:

DDT32

Bois et forêts relevant du régime forestier- *Forêt communale*

MIELAN

Service:

ONF

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise à l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme*

RN21

RN21

Service:

Gestionnaire RN

Mouvements de terrain connus- *Mouvement de terrain de type: Glissement*

Sud de Majesté" " le long de la RN21.

Sud-sud-est de Majesté" " le long de la RN21.

Sud-ouest de Majesté" " le long de la RN21.

Service:

DDT32

Risques Naturels- *Cartographie Informatrice des Zones Inondables*

rivière le bouès

rivière l'osse

Service:

DDT32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Modéré*

Service:

DDT32

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 2

Grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes (inventaire modernisé de 2011)

-

Coteau en rive droite du Bouès

Service:

DREAL

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (Inventaire modernisé de 2011)

-

Plan d'eau de Miélan

Service:

DREAL